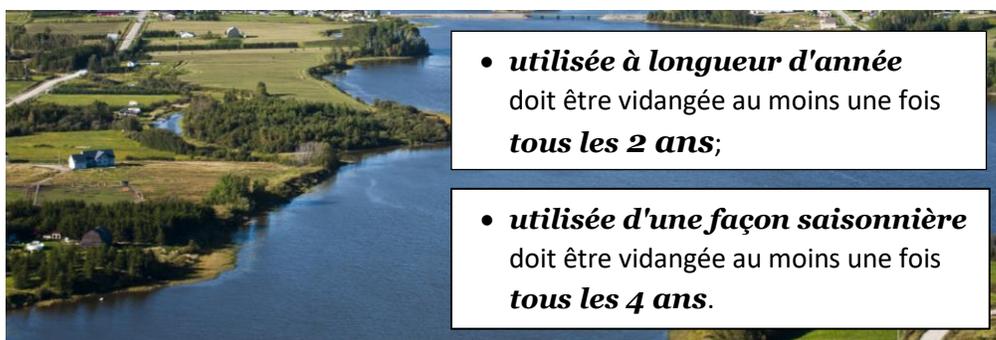


ENTRETIEN DE LA FOSSE SEPTIQUE

Un bon entretien de la fosse septique est essentiel afin d'éviter certains problèmes et désagréments, comme les mauvaises odeurs et les débordements. Par ailleurs, selon la réglementation provinciale, une fosse septique¹ :



- **utilisée à longueur d'année** doit être vidangée au moins une fois **tous les 2 ans**;

- **utilisée d'une façon saisonnière** doit être vidangée au moins une fois **tous les 4 ans**.

Un service de vidange et de traitement des fosses septiques est offert par la MRC d'Abitibi-Ouest. Chaque année, ce service débute en juin et se termine à la fin octobre. Deux types d'intervention vous sont offerts :

- **La vidange totale**, qui consiste à enlever tout ce que la fosse contient.
- **Le traitement**, qui consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à y remettre le liquide. Afin d'effectuer le traitement, la fosse doit être munie de deux couvercles.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide remis dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

À tous les 2 ans, des **Jours réservés** pour chaque municipalité permettent un **rabais de 25 \$** sur la vidange ou le traitement des fosses septiques résidentielles. Pour en savoir davantage : mrcao.qc.ca (cliquez *Fosses septiques* sur la page d'accueil).

¹ Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

PROCÉDURE DE VIDANGE

1. Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

- ✓ mrcao.qc.ca , cliquez *Fosses septiques* et remplissez le formulaire en ligne;
- ✓ ☎ (819) 339-5671, p. 221.

2. Quelques jours avant votre rendez-vous :

- ✓ Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent être tous dégagés;
- ✓ Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1,5 mètre autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique;
- ✓ Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion-citerne;
- ✓ Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?

Écrivez-nous :
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca